



ARRETE N° 2025 - 697
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking du Naturospace
SCI ABEMER
Du Jeudi 25 Décembre 2025
Au Lundi 5 Janvier 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur Le Nouaille – 590, la Bonneterie – 27230 Bazoques, afin, dans le cadre de travaux intérieurs, Rue Haute, au n° 56, de réserver une place de stationnement, Parking du Naturospace, Du Jeudi 25 Décembre 2025, au Lundi 5 Janvier 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé, dans le cadre de travaux intérieurs, Rue Haute, au n° 56, de réserver une place de stationnement, Parking du NATUROSPACE, Du JEUDI 25 DECEMBRE 2025 au LUNDI 5 JANVIER 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Parking du Naturospace, sur 1 place de stationnement, et réservé au véhicule (GL 421 AX) de l'entreprise intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

Un arrêt minute est autorisé, rue Haute, devant le n° 56, le temps du déchargement et chargement des outils, matériaux.

La place de stationnement est à réserver par la Société intervenante.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 4 Décembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

